

## Évaluation des incidences Natura 2000

Thématique  
ICPE  
« élevage »

## Sommaire

PREAMBULE.....	3
FICHE 1 : MON ACTIVITÉ EST-ELLE SOUMISE À ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 ?.....	4
FICHE 2 : OU TROUVER L'INFORMATION NATURA 2000?.....	6
1 . Quelques définitions .....	6
2 . Données disponibles .....	7
3 . Sites Internet.....	12
4 . Références réglementaires.....	12
FICHE 3 : COMMENT REMPLIR LA TRAME SIMPLIFIEE DE L'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000 ?.....	13
1 . Description du projet.....	13
2 . Identification du ou des sites Natura 2000 concernés .....	13
2.1 . Liste des sites Natura 2000 concernés.....	13
2.2 . Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000.....	14
2.3 . Conclusion partielle.....	14
3 . Description du site (ou des sites) Natura 2000 concerné(s).....	14
4 . Analyse des habitats et les espèces susceptibles d'être impactés par le projet.....	16
4.1 . Habitats retenus / non retenus (justifier votre choix).....	16
4.2 . Espèces retenues / non retenues (justifier votre choix).....	16
5 . Analyse des incidences du projet.....	17
6 . Conclusion.....	18

## PREAMBULE

### Qu'est ce que Natura 2000 ?

Il s'agit d'un réseau de sites, dont l'objectif est de préserver la biodiversité à l'échelle européenne. La désignation des sites est encadrée par 2 directives européennes :

- la directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992 à l'origine des Sites d'Importance Communautaires (SIC) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- la directive « Oiseaux » de 1979 à l'origine des Zones de Protection Spéciales (ZPS)

Les sites Natura 2000 accueillent des espèces de faune, de flore, et des habitats naturels rares et menacés. Les États membres de l'Union Européenne s'engagent à mettre en œuvre des moyens pour préserver, voire restaurer, dans un bon état de conservation les espèces et habitats du réseau Natura 2000.

### Qu'est ce que l'évaluation des incidences Natura 2000 ?

C'est une analyse menée au préalable de la réalisation d'une activité, pour déterminer si elle est susceptible d'avoir des impacts notables sur les habitats et espèces d'un ou plusieurs sites Natura 2000.

En fonction de cette analyse, le porteur du projet d'activité peut être amené à adapter celle-ci, pour éviter ou réduire les incidences.

Les prescriptions relatives au régime d'évaluation des incidences Natura 2000 figurent dans le code de l'environnement, articles L414-4 à 6 et R414-19 à 29.

### Objectifs de l'évaluation d'incidences Natura 2000

Les objectifs de l'évaluation des incidences ne visent pas à empêcher tous les projets qui y seraient soumis mais à **s'interroger dès la conception du projet** sur les conséquences de ses choix afin d'optimiser les projets vis à vis des enjeux Natura 2000.

### Les principes de l'évaluation d'incidences

L'évaluation d'incidences doit être :

- **Ciblée** sur les habitats et espèces d'intérêts communautaires à l'origine de la désignation du site Natura 2000
- **Proportionnée** aux enjeux du projet (nature et ampleur)
- **Exhaustive** : prendre en compte l'ensemble des aspects du projet et ses incidences possibles
- **Conclusive**

### Auprès de quelle autorité dois-je déposer mon dossier d'évaluation des incidences ?

L'évaluation des incidences est une pièce de votre dossier de demande d'autorisation ou de déclaration.

Cette pièce est **obligatoire** si vous êtes dans une procédure d'**autorisation**.

Dans les procédures de **déclaration**, cette pièce est nécessaire si vos bâtiments d'exploitation et/ou parcelles d'épandage sont situés **en site Natura 2000**.

Vous devez déposer votre **dossier complet** auprès du **service habituellement compétent**.

Les délais d'instruction dans le cadre du régime d'autorisation ne changent pas.

Pour le régime de déclaration, suite à la réception du récépissé de complétude du dossier, le porteur du projet doit attendre un délai de 2 mois pour le commencement de ses travaux.

**FICHE 1 : MON ACTIVITÉ EST-ELLE SOUMISE À ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 ?**

Si votre activité figure sur une des listes suivantes, elle doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur les sites Natura 2000 :

- la liste nationale qui figure à l'article R414-19 du code de l'environnement ;
- la 1ère liste locale arrêtée par le préfet de département, sur le territoire départemental du Nord le 25/02/2011 et sur le territoire départemental du Pas de Calais le 18/02/2011

L'ensemble des activités soumises à évaluation d'incidences Natura 2000 sont reprises dans le tableau (en fonction de la nomenclature ICPE actuelle).

Rubrique de l'activité	Seuils	Régime d'encadrement A : autorisation D : déclaration	Hors site et / ou en site Natura 2000
2101: Bovins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élevage de + de 400 animaux pour les veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement</li> <li>• Transit et vente de + de 400 bovins</li> <li>• élevage de + de 100 vaches laitières et /ou mixtes</li> </ul>	A	Hors site Natura 2000 et en site Natura 2000
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élevage de 50 à 400 animaux pour les veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement,</li> <li>• Élevage de 50 à 100 vaches laitières et /ou mixtes</li> <li>• Élevage à partir de 100 vaches allaitantes</li> </ul>	D	En site Natura 2000
2102: Porcs (établissement d'élevage, vente, transit, ...) en stabulation ou en plain air	+ de 450 animaux-équivalents	A	Hors site Natura 2000 et en site Natura 2000
	de 50 à 450 animaux-équivalents	D	En site Natura 2000
2110:lapins (établissement d'élevage, vente, transit, ...)	+ de 20 000 animaux sevrés	A	Hors site Natura 2000 et en site Natura 2000
	de 3000 à 20 000 animaux	D	En site Natura 2000
2111:volailles et gibier	+ de 30 000 animaux-équivalents	A	Hors site Natura 2000 et en site Natura 2000
	de 5000 à 30 000 animaux-équivalents	D	En site Natura 2000
2113 : Carnassiers à fourrure	+ de 2 000 animaux	A	Hors site Natura 2000 et en site Natura 2000

Rubrique de l'activité	Seuils	Régime d'encadrement A : autorisation D : déclaration	Hors site et / ou en site Natura 2000
2120 : Chiens : (établissements d'élevage, vente, transit garde, fourrières,...) à l'exclusion des établissements des soins de toilettage et des rassemblements occasionnels (Rem : chiens de + de 4 mois)	+ de 50 animaux	A	Hors site Natura 2000 et en site Natura 2000
2130 : piscicultures	Eau douce, capacité de reproduction est > à 20t/an Eau de mer, production supérieure à 20t/an	A	Hors site Natura 2000 et en site Natura 2000
	Eau de mer, production comprise entre 5 et 20 t/an	D	En site Natura 2000
2140 : Animaux d'espèces non domestiques		A	Hors site Natura 2000 et en site Natura 2000
2150 : Verminières (élevage de larves de mouches, asticots, ...)		A	Hors site Natura 2000 et en site Natura 2000
2160 : Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables	Volume total de stockage supérieur à 15 000m3	A	Hors site Natura 2000 + en site Natura 2000
2170 : fabrication d'engrais, amendements et supports de culture à partir de matières organiques	capacité de production comprise supérieure à 10 t/jr	A	Hors site Natura 2000 et en site Natura 2000
	capacité de production comprise entre 1 t/j et 10 t/jr	D	En site Natura 2000
2171 : Dépôt de fumiers, engrais et supports de culture renfermant des matières organiques et n'étant pas à l'annexe d'une exploitation agricole	Dépôt supérieur à 200 m3	D	En site Natura 2000
2175 : dépôts d'engrais liquide en récipients de capacité unitaire supérieure ou égale à 3000 l	Capacité totale > à 500 m3	A	Hors site Natura 2000 et en site Natura 2000
	Capacité totale comprise entre 100 et 500 m3	D	En site Natura 2000



L'item 29 de la liste nationale prévoit que pour **les installations classées soumises à enregistrement** en application de l'article L 512-7 **une évaluation des incidences Natura 2000 doit être réalisée dès lors que ces installations sont localisées en site Natura 2000.**

## 1 . Quelques définitions

- **pSIC** ( proposition de Site d'importance Communautaire), **SIC** (Site d'Importance Communautaire), **ZSC** (Zone Spéciale de Conservation) : ce sont des zones désignées au titre de la directives « Habitats, Faune, Flore ».

Un site proposé par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 est un pSic puis un SIC. Une fois le SIC retenu par la Commission, l'État membre le désigne en ZSC.

Les mesures de préservation doivent être mises en place dès le stade de pSic.

- **ZPS** ( Zone de Protection Spéciale ) : zone désignée au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats.

- **DOCOB** ( DOCument d'OBjectif ) : il définit pour chaque site Natura 2000 un état des lieux écologique et socio-économique, les objectifs et mesures de gestion et de conservation et les modalités de leur mise en œuvre.

- **Habitat naturel** : milieu réunissant les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animales ou végétales

- **Habitat d'espèces** : L'habitat d'une espèce (animal, plante, ...) est l'ensemble des lieux caractérisés par leurs conditions géographiques, physiques, et biotiques permettant la vie, et la reproduction de l'espèce. L'habitat d'espèce correspond au domaine vital d'une espèce. Il comprend les zones d'alimentation, de repos, de reproduction, de migration, de chasse, etc....

- **Espèce d'intérêt communautaire** : (Définition juridique) . Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique ( c'est à dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée:

- soit à l'annexe II de la directive « Habitat, faune flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitat faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire
- soit en annexe I de la directive oiseaux

- **Espèces ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire** : Espèces ou habitats en danger de disparition ou rare présent sur le territoire européen et pour lesquelles, l'union européenne porte une responsabilité particulière. ( signalé par un \* )

Un glossaire sera prochainement disponible sur le site internet de la DREAL.

## 2 . Données disponibles

- **Le portail Natura 2000** :

Il comprend toutes les informations relatives à Natura 2000 et se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Il permet également d'accéder au formulaire standard de données ( FSD) des sites Natura 2000.

- **Le Formulaire Standard de Données (FSD)** donne des indications sur les habitats et espèces présents sur le site ainsi que les enjeux de conservation du site. Il correspond à l'identité d'un site Natura 2000.

Les FSD sont accessibles via le portail Natura 2000 ou directement sur le site Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

Extrait d'un FSD : Falaises et dunes de Wimereux, estuaire de la Slack, garennes communaux d'Ambleteuse -Audresselles

- **Le document d'objectifs (DOCOB)** du site, s'il a été élaboré, fournit des informations complémentaires sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site. Il donne des cartographies plus fines des habitats et espèces présentes. **Le DOCOB peut être demandé à l'animateur du site, la DDTM ou la DREAL.**

- **Les cahiers d'habitats :**



Les cahiers d'habitats sont une synthèse actualisée des connaissances scientifiques et une approche globale des modes de gestion conservatoire pour l'ensemble de des habitats et espèces (végétales et animales) présents en France.

Cette synthèse est abordée par grands types de milieux, faisant chacun l'objet de tomes différenciés au nombre de 7.

Ces cahiers sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/download/fr/docNatura2000Cahhab.jsp>

Tableau récapitulatif listant les opérateurs en charge des DOCOB, l'état d'avancement des DOCOB et les coordonnées des animateurs de site

Opérateur en charge du DOCOB	N° du site	N° européen du site	Intitulé du site	État du DOCOB
<b>PNR Avesnois</b> Maison du parc « Grange Dimière » 4, cour de l'Abbaye BP 11203 59550 MAROILLES 03.27.77.51.60	38	FR3100511	Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor (59)	Terminé
	39	FR3100512	Haute Vallée de la Solre, de la Thure, de la Hante, et leurs versants boisés et bocagers (59)	En élaboration
	NC 06	FR3112001	Forêt, Bocage, étangs de Thiérache (59)	En élaboration
<b>PNR Caps et marais d'Opale</b> Maison du Parc BP 22 62142 COLEMBERT 03.21.87.90.90	12	FR3100485	Pelouses et bois neutrocalcicoles de la Cuesta Sud du Boulonnais et du Pays de Licques et Forêt de Guînes (62)	Terminé
	22	FR3100495	Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants (62)	En élaboration
	25	FR 3100498	Forêt de Tournehem et pelouses de la Cuesta du Pays de Licques (62)	En élaboration
	NCHZ 09	FR3112003	Marais Audomarois (59+62)	En élaboration
	4	FR3100477	Falaises et pelouses du Cap Blanc-Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couples (62)	Terminé
	6	FR3100479	Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et Basse Vallée de la Slack, Garenne et Communal d'Ambleteuse (62)	Terminé
	15	FR3100488	Côteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du Val de Lumbres (62)	Terminé
	5	FR3100478	Falaises du Cran aux œufs et du Cap Gris-Nez, Dunes du Châtelet, Marais de Tardinghen et Dunes de Wissant (62)	Terminé
	11	FR3100484	Pelouses et bois neutrocalcicoles de la Cuesta Sud du Boulonnais (62)	Terminé
	21	FR3100494	Prairies et marais tourbeux de Guînes (62)	Terminé
14	FR3100487	Pelouses, Bois acides à neutro_calcicoles, Landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa (62)	A lancer	



Opérateur en charge du DOCOB	N° du site	N° européen du site	Intitulé du site	État du DOCOB
<b>PNR Scarpe-Escaut</b>  Maison du parc 357, rue Notre Dame d'Amour 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX  03.27.19.19.70	32	FR3100504	Pelouse métallicole de Mortagne (59)	Presque achevé
	33	FR3100506	Bois de Flines-lez-Raches et système alluvial du courant des vanneaux (59)	Terminé
	34	FR3100507	Forêts de Raismes, St Amant, Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe (59)	Terminé
	NC01	FR3112005	Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (59)	En élaboration
<b>Syndicat mixte EDEN 62</b>  2, rue Claude BP 11 62240 DESVRES  03.21.32.13.74	7	FR3100480	Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquée sur l'ancienne Falaise, Forêt d'Hardelot et Falaises d'Equihen (62)	En élaboration
	NCHZ 7	FR3110039	Platier d'Oye (62)	Presque achevé
	9	FR3100492	Estuaire, dunes de l'Authie, Mollières de Berck et prairies humides arrière-littorales (62)	En élaboration
<b>Conseil Général du Nord</b>  Service Espaces Naturels Sensibles 51, rue Gustave Delory 59 047 LILLE Cedex  03.59.73.58.16	1	FR3100474	Dunes de la plaine maritime flamande (59)	Presque achevé
	2	FR3100475	Dunes flamandes de Ghyvelde (59)	Terminé
	NCHZ 08	FR3112002	Cinq tailles (59)	Presque achevé
<b>Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais</b>  152, bd de Paris 62190 LILLERS  03.21.54.75.00	10	FR3100483	Côteau de Dannes et de Camiers (62)	Terminé
	18	FR3100491	Landes, mares et bois acides du plateau de Sorous/St Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil (62)	Terminé
	43	FR3102001	Marais de la grenouillère (62)	En élaboration
	NC03	FR3110083	Marais de Balançon (62)	En élaboration

Opérateur en charge du DOCOB	N° du site	N° européen du site	Intitulé du site	État du DOCOB
<b>Institution interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'aménagement de la Vallée de l'Authie</b>  2, rue Vermaelen 62390 AUXI-LE-CHATEAU  03.21.03.62.29	16	FR3100489	Pelouses, Bois, Forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie (62)	Terminé
	19	FR3100492	Prairies et Marais tourbeux de la Basse Vallée de l'Authie (62)	Terminé
<b>Office National des Forêts</b>  Agence régionale Nord Pas de calais 24, rue Henri Loyer BP 46 59004 Lille	8	FR3100480	Dunes et marais arrière-littoraux de la plaine maritime picarde (62)	En élaboration
	26	FR3100487	Forêts de Desvres et de Boulogne et bocage prairial humide du Bas-Boulonnais (62)	En élaboration
	36	FR3100509	Forêt de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre (59)	En élaboration
	NCHZ 10	FR3112004	Dunes de Merlimont (62)	En élaboration

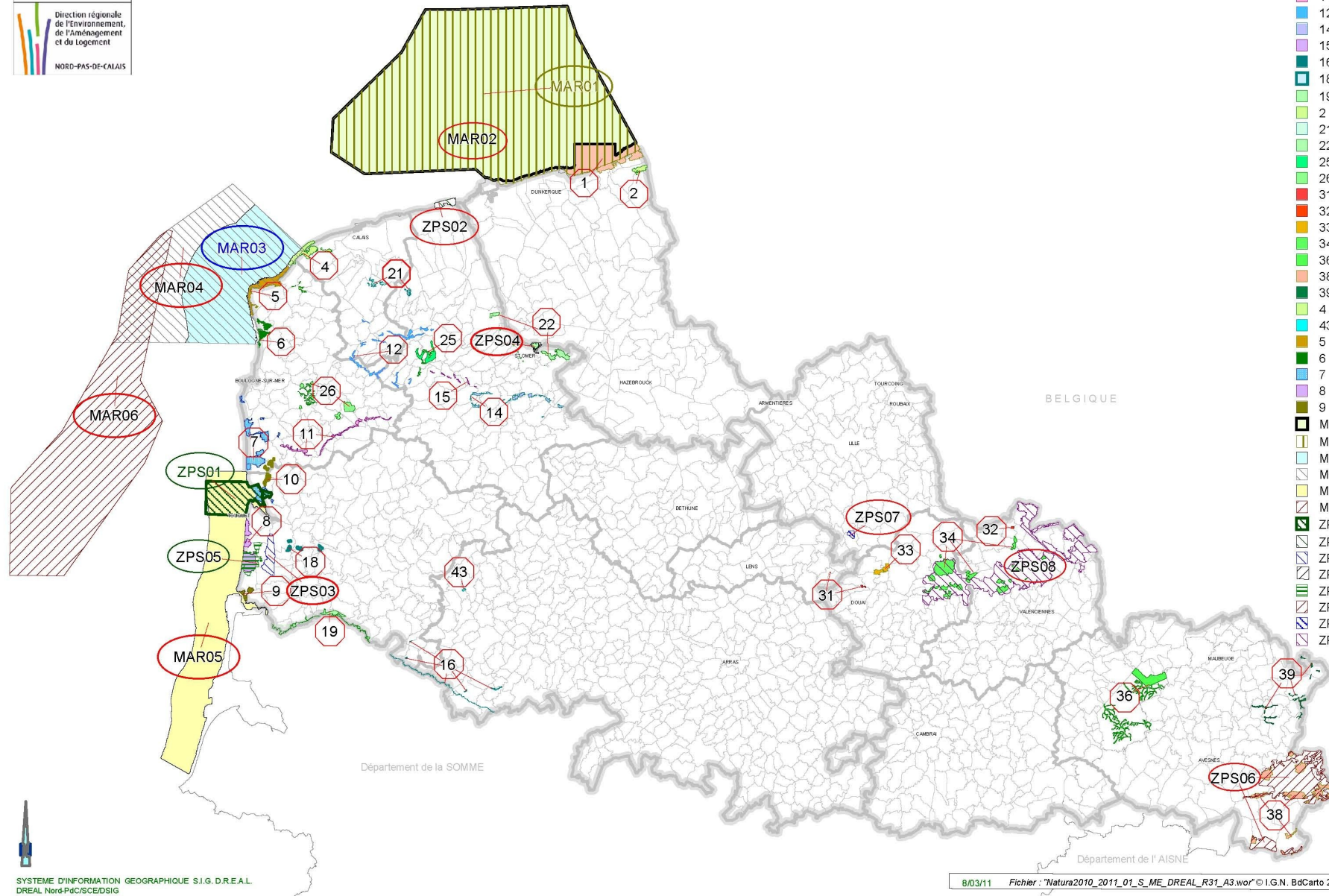
DOCOB où l'opérateur n'est pas encore désigné

N° du site	N° européen du site	Intitulé du site
31	FR3100504	Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe (59)
NC02	FR3110038	Estuaire de la Canche (62)

## Sites du réseau Natura 2000 Nord Pas-de-Calais situation à mars 2011

Numéros  
Natura2000\_2011

- 1
  - 10
  - 11
  - 12
  - 14
  - 15
  - 16
  - 18
  - 19
  - 2
  - 21
  - 22
  - 25
  - 26
  - 31
  - 32
  - 33
  - 34
  - 36
  - 38
  - 39
  - 4
  - 43
  - 5
  - 6
  - 7
  - 8
  - 9
- MAR01
  - MAR02
  - MAR03
  - MAR04
  - MAR05
  - MAR06
  - ZPS01
  - ZPS02
  - ZPS03
  - ZPS04
  - ZPS05
  - ZPS06
  - ZPS07
  - ZPS08



### 3 . Sites Internet

- Sur le **site internet de la DDTM** :

- Sur le **site internet de la DREAL** à l'adresse suivante :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/> dans les rubriques suivantes :

- Les thématiques / Biodiversité / Nature et Biodiversité / Le réseau Natura 2000 en NPDC

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Reseau-des-sites-Natura-2000>

ou

- S'informer / Portail données communales / Sélectionner la commune souhaitée et la couche (Natura 2000 SIC et ZSC, et Natura 2000 ZPS)

- Sur le **portail Natura 2000** du ministère en charge de l'écologie à l'adresse suivante :

<http://www.natura2000.fr>

### 4 . Références réglementaires

- Décret du 9 avril 2010 relatif au régime d'évaluation des incidences
- Circulaire d'application du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000
- Liste des activités, programmes, projets soumis à la liste nationale : article R414.19 du code de l'Environnement
- Liste des activités, programmes, projets soumis à la 1ère liste locale arrêtée par le préfet de département, sur le territoire départemental du Nord le 25/02/2011 et sur le territoire départemental du Pas de Calais le 18/02/2011
- Contenu d'une évaluation d'incidences Natura 2000 : article R. 414-23 du code de l'Environnement

**FICHE 3 : COMMENT REMPLIR LA TRAME SIMPLIFIEE DE L'EVALUATION SIMPLIFIEE  
DES INCIDENCES NATURA 2000 ?**

**1 . Description du projet**

- Voir le dossier de déclaration
- Voir le dossier d'autorisation
- Autre

Conformément au R414-23 du code de l'Environnement, l'évaluation des incidences Natura 2000 doit contenir une partie description de l'activité. Si le dossier de déclaration ou d'autorisation décrit de manière complète l'activité, il suffit de cocher la case correspondante.

En cas contraire, veuillez cocher la case Autre et compléter ce document avec un descriptif du projet.

**2 . Identification du ou des sites Natura 2000 concernés**

**2.1 . Liste des sites Natura 2000 concernés**

*Remplir le tableau en listant les sites Natura 2000 concernés par le projet.*

Nom du site Natura 2000	Numéro du site Natura 2000	Types de site Site ZPS dit « oiseaux » ou Site SIC/ZSC dit « Habitats Faune, Flore »	Localisation du projet Tout ou partie en site Hors site
Forêt, bocage, étangs de Thiérache		ZPS	en site Natura 2000
Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor		ZSC	hors site à 15 km au NO

Distance à ne pas oublier lorsqu'on est hors site

Le texte en vert est mentionné à titre d'exemple



Ne pas oublier de sites : une installation peut être concernée par plusieurs sites car il faut prendre en compte les bâtiments d'exploitation et les parcelles d'épandage. Par ailleurs, il peut y avoir superposition de sites Natura 2000 (site « habitats » + site « Oiseaux »)



Les sites Natura 2000 à proximité de l'installation doivent être également étudiés. L'installation peut avoir des incidences indirectes sur les sites (ex : par ruissellement des eaux, ...)

*Une identification correcte des sites est essentielle car elle permet de s'assurer en partie de la complétude du dossier.*

## 2.2 . Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Joindre obligatoirement :

- une carte de localisation de l'installation par rapport aux sites Natura 2000 sur un plan de situation au 1/ 2 500 ou 1/ 2 000
- le plan d'épandage par rapport aux sites Natura 2000 sur une carte au 1/25 000

*Une cartographie correcte du projet par rapport aux sites Natura 2000 est importante car elle permet de suite de visualiser les interactions possibles entre les sites Natura 2000 et le projet. Des zooms peuvent être joints si nécessaire.*

## 2.3 . Conclusion partielle

Après l'identification des sites Natura 2000 concernés, 2 cas sont envisageables :

- cas n°1 : le projet est suffisamment éloigné de tout site Natura 2000, et il n'y a pas d'incidence envisageable (y compris à distance ou via le réseau hydrographique), il est possible à ce stade de directement passer à l'étape 5 conclusion et d'indiquer l'absence d'incidences.
- cas n°2 : passer aux étapes suivantes (3, 4 et 5)

**Exemple 1: Mon installation est à proximité (10km) de la ZSC « Forêts de Raismes, St Amand, Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe » et se se trouve dans la ZPS Vallée de la Scarpe.**

**En raison de la distance, mon installation n'aura pas d'incidences sur le site « habitat ». Mon évaluation d'incidences se portera uniquement sur la ZPS et je peux passer aux étapes suivantes.**



La distance n'est pas forcément un argument suffisant pour conclure à l'absence d'incidences car selon les espèces, vu leur déplacement, les installations peuvent avoir un impact sur leur habitat d'alimentation ou de reproduction,...

Par ailleurs, il faut être attentif aux incidences possibles via le réseau hydrographique.



Une rupture ( un axe routier, une voie ferrée) peut parfois être une justification pour l'absence d'incidences pour certaines espèces.

## 3 . Description du site (ou des sites) Natura 2000 concerné(s)

**Nom et n° du site :**

**Exemple 2: Mon installation se situe dans la ZPS Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (FR 3112005)**

**Enjeux de conservation du site Natura 2000 :**

a ) Indiquez les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000



- Le DOCOB existe : je me réfère à ce document qui est disponible sur le site internet de la DREAL / DDTM / animateur de site.
- Le DOCOB n'existe pas, je me réfère au FSD


Pour savoir si le DOCOB existe ou non : voir le tableau de la fiche 2 avec l'état d'avancement des sites Natura 2000.

Exemple 2: Le DOCOB de la ZPS Vallée de la Scarpe est en cours d'élaboration. Je prend appui sur la fiche disponible sur le portail Natura 2000.

Le site a été désigné pour la présence de 17 oiseaux dont la liste est la suivante :  
 Alouette lulu / Bihoreau gris / Blongios nain / Bondrée apivore / Busard des roseaux / Butor étoilé / Engoulevent d'Europe / Faucon pèlerin / Gorgebleue à miroir / Hibou des marais / Marouette ponctuée / Martin-pêcheur d'Europe / Mouette mélanocéphale / Pic mar / Pic noir / Pie-grièche écorcheur / Sterne pierregarin

Extrait de la fiche du site :

FR3112005 - Vallée de la Scarpe et de l'Escaut : ZPS

 Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2011)
 
 Recherche de données Natura 2000  
 Cartographie du réseau Natura 2000

Description   Habitats   **Espèces**   Protections   Activités  
**ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI**

**OISEAUX** visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
A229	<i>Alcedo atthis</i>		50-100 couple (s)			C 2% $\geq$ p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A222	<i>Asio flammeus</i>		1 couple (s)			D Non significative			
A021	<i>Botaurus stellaris</i>		1-3 couple (s)			C 2% $\geq$ p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	B Bonne
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>		15-20 couple (s)			C 2% $\geq$ p>0%	B Bonne	C Non-isolée	A Excellente
A0R1	<i>Circus</i>		3-7 couple			C	B	C	B

b ) Précisez les enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000

*Cf le paragraphe « Qualité et importance » du FSD Natura 2000 ou le DOCOB s'il existe*

Exemple sur la ZPS Vallée de la Scarpe: le site offre un réseau dense de cours d'eau, de milieux humides, forestiers auxquels sont associés des éléments à caractère xérique (terrils). Ces milieux sont riches d'une faune et d'une flore reconnues d'intérêt écologique et patrimonial par les scientifiques sur le plan européen, national et régional. Avec les prairies humides et les terrils, la forêt domaniale est une composante essentielle de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut. L'ensemble de la palette de milieux humides est représenté : tourbières, marais, étangs, forêts, prairies accueillent une avifaune abondante et riche. Un chapelet d'étangs d'effondrement minier ponctue le territoire (Amaury, Chabaud-Latour, Rieulay..) et attire plus de 200 espèces d'oiseaux.

c ) Y-a-t-il eu une prise de contact avec l'animateur du site Natura 2000, ou l'opérateur en charge de l'élaboration du document d'objectifs du site ?

Oui

Non

**Cocher la case correspondante à votre situation**



Un contact avec l'animateur de site ou l'opérateur en charge de l'élaboration du DOCOB est fortement conseillé car il a une connaissance du site et de nombreuses informations sur les habitats, les espèces présentes, ...

Si oui, indiquer quelles informations ont été recueillies sur les enjeux de conservation du site :

*Remplir avec les informations recueillies*

#### **4 . Analyse des habitats et les espèces susceptibles d'être impactés par le projet**

*Il s'agit de faire la sélection des habitats et des espèces qui sont susceptibles d'être impactés par le projet à partir de ce qui a été listé dans la paragraphe 2.*

*Il est important de bien justifier les choix retenus.*

*Ce travail de sélection est essentiel car il permettra de faire l'analyse d'incidences sur la sélection d'habitats et d'espèces retenus (au lieu de traiter tous les habitats et espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000).*

*Cette analyse peut être cartographique (carte avec les habitats et espèces au droit du projet) ou faite sous forme de texte.*

##### **4.1 . Habitats retenus / non retenus (justifier votre choix)**

Exemple 3: Mon projet est situé dans le site « Prairies et marais tourbeux de Guines »  
7 habitats sont à l'origine de la désignation du site dont un prioritaire (forêts alluviales d'aulnaies frênaies à aulne glutineux).

Le DOCOB du site est finalisé. La carte des habitats disponible dans le DOCOB me permet de localiser précisément mon projet et de faire le travail de sélection des habitats susceptibles d'être impactés par le projet.

Mon projet se situe au niveau de l'habitat « prairies maigres de fauche ». Mon analyse se portera donc uniquement sur cet habitat.

##### **4.2 . Espèces retenues / non retenues (justifier votre choix)**

Exemple 4: Mon exploitation se situe dans la ZPS Scarpe Escaut, désigné pour la présence de 17 oiseaux. Toutefois mon exploitation se situe en bordure de forêt mais éloignée d'une zone humide. De ce fait, mon analyse des incidences ne traitera pas des oiseaux liés aux milieux humides et mon analyse portera sur les oiseaux liés au milieux forestiers et plus particulièrement sur les oiseaux de lisières forestières.



## 5 . Analyse des incidences du projet

*Il s'agit à ce stade d'analyser les incidences directes et indirectes, temporaires ou permanentes du projet sur les espèces et habitats listés dans le paragraphe 3.*

*En cas d'incidences potentielles, il s'agit de décrire les mesures de réduction ou d'évitement pour limiter voire réduire ces incidences;*

Le tableau contient des éléments donnés à titre d'exemple, pour guider la réflexion. La liste n'est pas exhaustive. De plus, l'analyse sous forme de tableau n'est pas obligatoire

Mentionner les habitats ou espèces retenus dans le paragraphe 3

Élément du projet	Incidences potentielles	Habitats naturels , Habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés	Mesures de réduction ou d'évitement	Conclusion : reste il une incidence significative? (répondre par oui / non et <b>argumenter</b> )
Emprise du bâtiment d'exploitation, aire de stockage	Destruction / fragmentation d'habitat par l'emprise au sol		Autre Implantation	
Enclos	Tassement du sol par piétinement		Décalage de l'enclos	
Épandage des effluents	Altération / destruction par enrichissement du milieu		Autre sélection de parcelles	
Rejets	Transferts d'éléments fertilisants vers les eaux au travers du lessivage ou du ruissellement		Mise en place de zones engazonnées, mise en place / maintien de haies, ...	
Nuisances sonores liées aux travaux	Dérangement des espèces		Adaptation de la période des travaux (en dehors de la période de nidification pour les oiseaux)	
Nuisances sonores liées à l'exploitation	Dérangement des espèces		Si extension, nouveau bâtiment accolé à l'ancien Si nouvelle exploitation, éloignement du bâtiment par rapport aux points sensibles des espèces	

## 6 . Conclusion



La conclusion est de la responsabilité du pétitionnaire.  
C'est à lui de dire si son projet a une incidence ou non sur les sites Natura 2000 concernés.

Compte tenu des mesures de réduction envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence résiduelle significative au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?

### **NON, pas d'incidence ou incidence négligeable**

*Cocher si cela correspond à votre situation*

**Arguments:**

*A compléter*

### **OUI, effets potentiels significatifs**

L'évaluation des incidences doit être poursuivie

*Cocher si cela correspond à votre situation. Une évaluation plus approfondie doit être réalisée.*

À (lieu) :

Signature :

Le (date) :